

Inscription budgétaire	
Dépenses	17 918 000 €
Recettes	1 350 000 €

## **CONFIRMER LA PRIORITÉ AUX COLLÈGES**

Si l'effort accompli depuis plusieurs années par notre Assemblée en direction des collèges est soutenu, ce n'est pas seulement parce qu'il s'agit d'une des principales compétences départementales en matière d'Éducation. C'est parce que le collège est un moyen essentiel pour que chaque jeune construise son parcours de réussite.

Il n'est pas inutile de rappeler, dans le contexte actuel, que le collège est l'institution qui doit conduire l'élève au terme de sa scolarité obligatoire et donc lui donner tous les outils de culture générale dont il aura besoin pour son orientation en vue de son futur parcours professionnel et personnel.

Par conséquent, l'enjeu est d'importance qu'il s'agisse de veiller à l'égalité de chaque collégien ou de donner aux équipes éducatives les moyens modernes et performants pour mener leur action dans les meilleures conditions

Avec un crédit de **17,9 M €**, c'est une part importante de notre budget que je vous propose de consacrer aux collèges. Hors opération un collégien, un ordinateur portable, la progression entre 2005 et 2006 est de **6,9 %**. Nos actions en ce domaine ont pour but de donner un égal accès au collège à tous les landais et aux établissements les moyens appropriés à cet enjeu.

Nous poursuivrons le **programme d'adaptation et de modernisation des établissements**.

L'opération « **Un collégien, un ordinateur portable** », généralisée à la rentrée 2002 à l'ensemble des élèves de troisième, a été étendue à tous les élèves de quatrième à la rentrée 2005.

Pour les **équipements sportifs** nous poursuivrons notre politique de partenariat avec les communes.

Enfin, les moyens que je vous propose d'allouer à l'**équipement mobilier**, au **fonctionnement** et aux **activités pédagogiques** suivront les *priorités que se fixent* les équipes pédagogiques et de direction des établissements.

## **I - Des bâtiments adaptés à tous les aspects de la vie collégienne**

### 1°) Programme de travaux 2006

Je vous propose de poursuivre notre effort de modernisation et d'adaptation des collèges publics du Département en y consacrant cette année 10,5 M€. Cette somme se décompose ainsi (détail en annexe I) :

- 4,75 M€ pour la poursuite des extensions et restructurations lourdes déjà engagées sur les locaux d'enseignement ;
- 2,70 M€ pour les travaux de restructurations lourdes et de remise en conformité des demi-pensions ;
- 1,40 M€ pour les travaux liés aux évolutions d'effectifs (*notamment* l'extension à 600 élèves du collège de Labenne et les études et concours pour la création d'un second collège à Biscarrosse) ;
- 0,56 M€ pour les travaux de maintenance générale, de gros entretien, ou les études de programmation sur les autres collèges ;
- 0,32 M€ de participation du Département aux dépenses engagées par la Région Aquitaine dans les parties communes des cités scolaires ;
- 0,27 M€ pour l'acquisition de mobilier liée aux travaux d'extension et de restructuration.

Il convient en outre de prévoir, en fonctionnement :

- 0,31 M€ pour l'entretien et les travaux d'urgence sur les bâtiments ainsi que pour l'entretien et les réparations concernant les chaufferies,
- 0,205 M€ pour les locations de bâtiments provisoires durant les chantiers.

Les inscriptions de dépenses (fonction 221) s'établissent ainsi :

#### **Investissement**

Programme 200 .....	9 530 000 €
Programme 203 (nouveau collège de Biscarrosse).....	150 000 €
Chapitre 204 article 20412 .....	320 000 €

#### **Fonctionnement**

Chapitre 011 article 61522 .....	310 000 €
Chapitre 011 article 6231 .....	205 000 €

La prévision de recette au titre de la dotation départementale d'équipement des collèges (DDEC) s'établit à 1,3 M€ (chapitre 13 article 1332).

## 2°) Entretien courant

Outre le programme de travaux ci-dessus exécuté directement par le Département, les chefs d'établissements et gestionnaires disposent depuis l'exercice 2005 de crédits leur permettant l'achat des matières d'œuvres nécessaires à la réalisation par l'établissement de travaux d'entretien courant.

Je vous propose donc de reconduire à cet usage un crédit de 200 000 € au chapitre 65 article 65511. Ces crédits seront répartis par la Commission Permanente au vu du programme présenté par l'établissement.

## 3°) Petites interventions d'urgence

Nous avons l'habitude de verser d'avance aux établissements une somme préaffectée leur permettant d'effectuer eux-mêmes, en urgence, de petites réparations, non programmables, normalement à la charge du propriétaire. Je vous propose pour 2006 :

- de maintenir à 700 € T.T.C. le seuil du coût unitaire maximum de l'intervention pouvant être prise en charge sur ces crédits,
- d'inscrire à cet usage un crédit de 77 000 € au chapitre 65, article 65511 ;
- de confier à la Commission Permanente la répartition de ces crédits après production de l'état d'utilisation de l'année 2005 par les collègues.

## 4°) Signalétique des collèges

Afin d'améliorer l'accès à l'ensemble des 34 collèges publics du Département et de faciliter l'orientation des visiteurs dans l'enceinte des établissements, je vous propose d'inscrire en 2006 un crédit de 110 000 € à la signalétique des collèges au chapitre 21 article 21312.

## **II - « Un collégien, un ordinateur portable »**

Pour permettre la poursuite de l'opération « un collégien, un ordinateur portable » à la rentrée 2006, je vous propose :

- le remplacement de 300 ordinateurs portables mis en service en septembre 2003 ;
- l'acquisition de logiciels pour ces nouveaux matériels ;
- le renouvellement des 34 serveurs installés pour répondre à l'augmentation du nombre de collégiens utilisateurs et l'acquisition des licences d'accès correspondantes ainsi que l'abonnement à des banques de données ;
- de prévoir la maintenance des ordinateurs lorsque la garantie ne joue pas et les crédits nécessaires à leur réparation ou à leur remplacement ;
- la reconduction des mesures de sécurité déjà adoptées : housse protectrice, tatouage et enregistrement sur un fichier national.
- la maintenance des plateformes de sécurité antivirus arrivant en fin de garantie ;

Il convient également de prévoir les crédits nécessaires aux prestations de services visant au ramassage et à la révision du parc d'ordinateurs en juin 2006 ainsi qu'au déploiement de rentrée.

En ce qui concerne la promotion de l'opération, je vous propose de poursuivre les actions de communication sur support papier et électronique.

Pour le personnel nouvellement affecté à l'entretien du parc informatique dans les collèges, je vous propose que le Département prenne en charge la formation « système et réseau ».

Pour l'ensemble de ces opérations, il convient d'inscrire les crédits suivants, sur la fonction 221 - collèges :

En dépenses

au chapitre 20

- article 205 Logiciels et licences ..... 350 000 €

au chapitre 21

- article 21831 Équipement informatique ..... 500 000 €

- article 21 841 Acquisition housses portables..... 30 000 €

au chapitre 011

- article 6068 Fournitures petit équipement ..... 35 000 €

- article 61558 Entretien et réparation..... 200 000 €

- article 611 Prestations de services ..... 420 000 €

- article 611 Maintenance plateformes de sécurité..... 20 000 €

- article 611 Evolution du site internet collèges..... 13 000 €

- article 6188 Tatouages ..... 1 000 €

- article 6241 Frais de transports..... 1 000 €

- article 6183 Formation..... 20 000 €

- article 6236 Communication imprimée ..... 130 000 €

- article 6238 Communication support non papier..... 50 000 €

En recettes :

au chapitre 024

- article 024 Revente ordinateurs ..... 30 000 €

### **III - Des équipements renouvelés**

Depuis plusieurs années notre Assemblée permet aux collèges d'acquérir ou de renouveler leurs équipements mobiliers en fonction d'un programme annuel qu'ils déterminent. Le Département subventionne ces programmes constitués de cinq enveloppes plafonnées suivant le nombre de division de chaque collège.

En 2005, cette faculté a été ainsi utilisée par les collèges :

Programmes	Nombre de collèges	Montant des programmes	Total subventions départementales
Matériel de gestion et d'entretien	31	127 229 €	62 951 €
Matériel d'informatique pédagogique	31	189 961 €	128 593 €
Matériel pédagogique	31	121 332 €	57 394 €
Mobilier scolaire	22	80 400 €	41 469 €
Fonds documentaires CDI	29	58 314 €	30 915 €
	Total	577 236 €	321 322 €

Pour l'année 2006, je vous propose de répondre à la demande d'assouplissement du dispositif présentée par les chefs d'établissements en globalisant les plafonds, d'une part pour l'acquisition de mobilier scolaire et de matériel de gestion et d'entretien et d'autre part, pour l'acquisition de matériel pédagogique et de matériel informatique pour la pédagogie.

Une somme de 420 000 € est inscrite au chapitre 204 article 2043. Je vous propose, comme les années précédentes, de donner délégation à la Commission Permanente pour la répartition de ces crédits selon les critères récapitulés en annexe II.

#### **IV - Aide aux communes pour les équipements sportifs utilisés par les collèges**

Notre Assemblée a adopté en 2000 un règlement d'aide aux communes pour la réalisation d'équipements sportifs à l'usage prioritaire des collèges.

En 2005, 5 communes ont présenté un programme de 1 237 944 € de travaux de construction, d'amélioration ou de mise aux normes des équipements sportifs représentant un total de subventions de 385 178 €.

En contrepartie, ces collectivités se sont engagées à mettre leurs installations sportives à la disposition gratuite des collèges pendant 15 ans.

Je vous propose :

- compte tenu des projets de travaux connus à ce jour d'inscrire au chapitre 204 article 20414 un crédit de 810 000 € ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour sa répartition.

#### **V - Des moyens de fonctionnement importants**

Notre Assemblée a adopté lors de la DM2 2005 la répartition des dotations de fonctionnement des collèges pour 2006.

### 1°) Dotations départementales de fonctionnement des collèges publics

Afin de tenir compte des décisions prises à cette occasion et de la nécessité de prévoir, comme chaque année, une somme permettant les réajustements pour répondre aux dépenses imprévues, il convient d'inscrire au chapitre 65 article 65511 la somme de 2 870 000 € se décomposant comme suit :

- Dotation de fonctionnement des collèges publics..... 2 639 780 €
- Dépenses imprévues ..... 230 220 €

Comme par le passé, c'est la Commission Permanente qui décidera de la répartition du crédit de 230 220 € de dépenses imprévues en fonction des demandes des établissements. Il sera notamment tenu compte des dépenses de viabilisation faisant suite à des augmentations de surface en cas d'extension de locaux en cours d'année. La Commission Permanente prendra en considération le niveau des fonds de réserves dans ses attributions de dotations complémentaires.

### 2°) Liaisons Internet

Depuis le mois de mai 2005, l'ensemble des flux des collèges est rassemblé sur une plateforme unique départementale.

Le Département étant titulaire du contrat, il convient de prévoir le coût d'abonnement à la plateforme pour un montant de 470 000 € au chapitre 011 article 6262.

Pour améliorer et simplifier les échanges d'information entre les établissements et les services du Conseil général, je vous propose de mettre en place un « extranet collèges » et d'inscrire pour les études et la mise en œuvre un crédit de 60 000 € au chapitre 20 article 205.

### 3°) Déplacements vers les équipements sportifs

L'enseignement de l'éducation physique et sportive au collège concerne plusieurs groupes d'activités dont chacun doit être enseigné pendant 20 heures au minimum durant la scolarité.

En réalité, l'éloignement de certaines installations sportives (grande salle couverte, piscine) est un obstacle à la réalisation de ce programme.

C'est pourquoi, je vous propose que le Département prenne en charge les déplacements des élèves vers les équipements sportifs les plus proches, dans les conditions suivantes :

- si l'établissement ne dispose pas de grande salle couverte dans un rayon de 1,5 km et le cas échéant en complément d'une petite salle située à moins de 1,5 km, les rotations en bus s'effectueront en fonction des impératifs du programme ;

- si l'établissement ne dispose pas de piscine dans un rayon de 1,5 km, les rotations en bus s'effectueront pour au moins 2 divisions, pour les élèves de sixième uniquement, sur des séances de 2 heures minimum à concurrence de 20 heures d'enseignement de la natation.

Je vous demande d'inscrire en 2006 un crédit de 30 000 € au chapitre 011 article 611 pour le déplacement des élèves vers les équipements sportifs éloignés et d'en confier la répartition à la Commission Permanente.

#### 4°) Contrôle de l'hygiène en restauration

Depuis les récentes modifications du code de l'éducation, le Département est responsable des services d'hébergement et de restauration dans les collèges publics. C'est pourquoi, je vous propose que le Département prenne en charge les contrôles d'hygiène obligatoires effectués par le Laboratoire départemental. Les établissements reverseront au Département, sur leur budget 2006, la part de leurs dépenses effectuées pour ces contrôles en 2005.

A cette fin, je vous demande de bien vouloir inscrire :

- En dépenses  
chapitre 011 article 611..... 20 000 €
- En recettes  
chapitre 74 article 74788 ..... 20 000 €

#### 5°) Contribution départementale au fonctionnement des collèges privés

Afin de faire face à la contribution départementale au fonctionnement des collèges privés, telle qu'approuvée à la DM 2 2005, il est nécessaire d'inscrire au chapitre 65 article 65512 la somme de 350 000 €.

### **VI - Un soutien aux actions pédagogiques des collèges**

#### 1°) Les actions pédagogiques des projets d'Établissement

Annuellement, les collèges mettent en œuvre un programme d'actions pédagogiques qui décline les priorités affichées dans le projet d'établissement. Ils reçoivent pour mener ces actions des crédits de l'État.

Le Département apporte également son concours financier à certaines de ces actions dans les domaines culturel (musique, danse, théâtre, sculpture, patrimoine, sciences et techniques), de l'éducation à la citoyenneté (traitement de l'actualité, connaissance des institutions, prévention...) ou du soutien scolaire.

Pour l'année 2006, un projet « actions collégiens citoyens » verra le jour en partenariat avec les communes et les associations complémentaires de l'enseignement public.

Je vous propose :

- d'inscrire pour le financement des premières actions un crédit de 67 000 € au chapitre 65 article 65511 et d'en déléguer la répartition de ces crédits à la Commission Permanente au vu du compte rendu

d'exécution du programme de l'année précédente ainsi que du programme de l'année et de son plan de financement approuvé par le Conseil d'Administration ;

- d'inscrire pour le financement des « actions collégiens citoyens » un crédit de 40 000 € au chapitre 65 article 65 74 et d'en déléguer également la répartition à la Commission Permanente.

### 2°) Concours « Prévention des déchets »

Dans le cadre du Plan de prévention des déchets initié par le Département en septembre 2005, il sera proposé en 2006 aux classes de quatrième des collèges de concourir sur le thème de la prévention des déchets.

Les participants devront élaborer un document numérique de communication réalisé dans le cadre d'un travail pluridisciplinaire s'ouvrant à l'Europe ou à l'international. Ces productions pourront ensuite être utilisées et diffusées par le Conseil général des Landes ou l'Education nationale.

Pour l'organisation de ce concours, je vous propose d'inscrire un crédit de 100 000 € au chapitre 011 article 611.

### 3°) Concours 2006 de robots inter collèges

Pour la sixième année consécutive, un concours robotique est organisé en direction des collèges des Landes, sur l'initiative d'un professeur de Technologie du Collège Léon des Landes, avec l'aval de l'Inspection Académique.

L'opération est basée sur l'utilisation par des collégiens des nouvelles technologies de robots programmés par ordinateur.

L'organisation du concours en France représente une dépense évaluée à 27 450 €.

Considérant l'intérêt que présente cette initiative dans le développement de l'utilisation des technologies nouvelles, je vous propose d'y participer à hauteur de 9 000 €, d'inscrire le crédit correspondant au chapitre 65 article 6574 (fonction 221), et de verser cette somme à l'association concours robotique first lego league France.

---



Je vous remercie de bien vouloir délibérer sur ce dossier étant entendu que le projet de Budget qui vous est soumis par ailleurs tient compte des inscriptions suivantes :

**- INVESTISSEMENT**

**Dépenses :**

Fonction 221 - Collèges..... 12 280 000 €

**Recettes :**

Fonction 221 - Collèges..... 1 300 000 €

**- FONCTIONNEMENT**

**Dépenses :**

Fonction 221 - Collèges ..... 5 638 000 €

**Recettes :**

Fonction 221 - Collèges..... 50 000 €

**COLLEGES**  
**PROGRAMMES 2006 DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN**

Etablissement	Article	Programme	Inscription budgétaire
<b>INVESTISSEMENT</b>			
<b>Programme 200</b>			
AMOU	2317312	Etudes pour suite de la restructuration	40 000 €
BISCAROSSE	2317312	Restructuration du 2ème étage de l'externat	800 000 €
CAPBRETON	2317312	Gros entretien	40 000 €
DAX	2317312	Construction du pôle sciences	350 000 €
DAX	2317312	Gros entretien	30 000 €
GABARRET	2317312	Restructuration du bâtiment C	300 000 €
GEAUNE	2317312	Restructuration du bâtiment B	500 000 €
GRENADE SUR ADOUR	2317312	Mise en conformité de la demi-pension (1ère tranche)	500 000 €
HAGETMAU	2317312	Gros entretien	30 000 €
LABENNE	231312	Extension	450 000 €
LABOUHEYRE	2317312	Etudes pour la restructuration	40 000 €
LINXE	231312	Gros entretien/modifications	10 000 €
MIMIZAN	2317312	Restructuration du bâtiment A	500 000 €
MONT DE MARSAN	2317312	Mise en conformité de la demi-pension (1ère tranche)	300 000 €
MONT DE MARSAN	231312	Création du foyer des élèves	50 000 €
MONTFORT EN CHALOSSE	2317312	Restructuration des bâtiments A et B (suite)	600 000 €
MORCENX	2317312	Etudes et concours pour la restructuration	40 000 €
MUGRON	2317312	Cours et clôtures	50 000 €
PEYREHORADE	2317312	Création de 2 classes supplémentaires (suite) et restructuration de l'administration	250 000 €
POUILLON	2317312	Restructuration des bâtiments B et C (suite)	250 000 €
RION DES LANDES	2317312	Extension des vestiaires EPS	200 000 €
ROQUEFORT	2317312	Restructuration du bâtiment enseignement	400 000 €
SAINTE MARIE	2317312	Mise en conformité sanitaire de la demi-pension	1 300 000 €
SAINTE MARIE	2317312	Mise en conformité sanitaire de la demi-pension (1ère tranche)	600 000 €

Etablissement	Article	Programme	Inscription budgétaire
SAINT SEVER	2317312	Restructuration des niveaux 1 et 2 du bâtiment C	300 000 €
SAINT VINCENT DE TYROSSE	2317312	Vie scolaire	300 000 €
SOUSTONS	2317312	Restructuration des coursives et travaux divers	50 000 €
TARNOS	2317312	Restructuration des niveaux 1 et 2 de l'externat (1ère tranche)	750 000 €
TARTAS	2317312	Etudes pour la création d'un pôle sciences	50 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>9 080 000 €</b>
Prestation de service	2033	Frais d'insertion – Tirage dossiers de consultations d'entreprises	30 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>30 000 €</b>
Mobilier	21841		270 000 €
Etudes	2031		150 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>420 000 €</b>
		<b>Hors programme</b>	
Cités scolaires	20412		320 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>320 000 €</b>
		<b>Programme 203</b>	
BISCARROSSE	231312	Frais de concours et d'études pour la construction d'un nouveau collège	150 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>150 000 €</b>
		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
		Chapitre 011	
Entretien locaux	61522		310 000 €
Location	6231		205 000 €
		<b>Sous-Total</b>	<b>515 000 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 515 000 €</b>

## AIDE AUX PROGRAMMES D'ÉQUIPEMENT DES COLLEGES

	Programmes subventionnables	Taux de subvention	Dépenses subventionnables
<b>Équipement pédagogique</b>	Chaque collège peut annuellement proposer un programme d'équipement pour chacune des catégories suivantes :		La dépense subventionnable T.T.C. annuelle est ainsi plafonnée par collège :
	Acquisition de matériel informatique à usage pédagogique	75 %	Plafond des deux programmes d'équipement pédagogique : - 540 € par division pour les collèges de moins de 10 divisions ; - 450 € par division au-dessus de 10 pour les collèges de plus de 10 divisions.
<b>Équipement non pédagogique</b>	Acquisition ou renouvellement de matériel pédagogique (hors matériel faisant l'objet d'un programme de dotation spécifique du Conseil général et hors matériel pédagogique légalement à la charge de l'Etat dont la liste est fixée par le décret n° 85-269 du 25 février 1985)	50 %	
	Acquisition de matériel de gestion et d'entretien	50 %	Plafond des deux programmes d'équipement non pédagogique : - 360 € par division pour les collèges de moins de 10 divisions ; - 300 € par division au-dessus de 10 pour les collèges de plus de 10 divisions.
<b>Fonds documentaire CDI</b>	Acquisition ou rénovation de mobilier scolaire courant (hors mobilier d'administration, photocopieur, informatique ...)	- 60 % pour les opérations de rénovation de mobilier ; - 50 % pour tous les autres type de dépenses.	
	Logiciels, CD, cédéroms, vidéo, livres... à l'exclusion des manuels scolaires dont la charge revient à l'État	50 %	- 180 € par division pour les collèges de moins de 10 divisions ; - 150 € par division au-dessus de 10 pour les collèges de plus de 10 divisions.

Inscription budgétaire	
Dépenses	3 000 000 €

## **CONFIRMER LA PRIORITÉ AUX COLLÈGES**

### **I - Des bâtiments adaptés à tous les aspects de la vie collégienne**

#### **1°) Programme de travaux 2006**

En complément de la programmation initialement prévue, je vous propose d'inscrire un crédit supplémentaire de 3 M€ qui permettra :

- le lancement de trois opérations de restructuration générale sur les collèges d'Amou, Labouheyre et Morcenx ..... 1,90 M€
- le lancement de l'opération de restructuration de l'externat du collège Parentis ..... 0,10 M€
- l'achèvement de la restructuration de trois établissements (Mont-de-Marsan - Victor Duruy, Saint-Martin-de-Seignanx, Soustons) ... 0,40 M€
- la réalisation en une seule tranche des travaux d'extension prévus au collège Marie Curie de Rion-des-Landes..... 0,20 M€
- la restructuration de la vie scolaire du collège de Pouillon ..... 0,15 M€
- les études complémentaires pour la réalisation du nouveau collège de Biscarrosse particulièrement celles liées à la démarche « Haute Qualité Environnementale » qui sera suivie pour cette construction..... 0,15 M€
- l'acquisition de mobiliers liés aux compléments de travaux listés ci-dessus ..... 0,10 M€

Le programme ainsi complété est détaillé en annexe.

Les inscriptions en dépenses d'investissement (fonction 221), d'un montant global de 13 M€ s'établiraient alors, ainsi :

Programme 200 .....	12 380 000 €
Programme 203 (nouveau collège de Biscarrosse).....	300 000 €
Chapitre 204 article 20412 .....	320 000 €

La récapitulation générale des dépenses d'investissement inscrites dans ce rapport pour la fonction 221 - Collèges se trouve ainsi portée à 15,28 M€.

**COLLEGES**  
**PROGRAMMES 2006 DE TRAVAUX D'INVESTISSEMENT ET D'ENTRETIEN**

Etablissement	Article	Programme	Projet	Additif	Proposition totale
<b>INVESTISSEMENT</b>					
<b>Programme 200</b>					
AMOU	2317312	Engagement de la suite de la reconstruction (1ère tranche de la 1ère phase)	40 000 €	630 000 €	670 000 €
BISCARROSSE	2317312	Restructuration du 2ème étage de l'externat	800 000 €		800 000 €
CAPRETON	2317312	Gros entretien	40 000 €		40 000 €
DAX	2317312	Construction du pôle sciences	350 000 €		350 000 €
DAX	2317312	Gros entretien	30 000 €		30 000 €
GABARRET	2317312	Restructuration du bâtiment C	300 000 €		300 000 €
GEAUNE	2317312	Restructuration du bâtiment B	500 000 €		500 000 €
GRENADE SUR ADOUR	2317312	Mise en conformité de la demi-pension (1ère tranche)	500 000 €		500 000 €
HAGETMAU	2317312	Gros entretien	30 000 €		30 000 €
LABENNE	231312	Extension	450 000 €		450 000 €
LABOUHEYRE	2317312	Etudes pour la reconstruction	40 000 €	60 000 €	100 000 €
LINXE	231312	Gros entretien/modifications	10 000 €		10 000 €
MIMIZAN	2317312	Restructuration du bâtiment A	500 000 €		500 000 €
MONT DE MARSAN	2317312	Mise en conformité de la demi-pension (1ère tranche)	300 000 €		300 000 €
MONT DE MARSAN	231312	Création du foyer des élèves	50 000 €		50 000 €
MONT DE MARSAN	2317312	Cours, espaces extérieurs		200 000 €	200 000 €
MONTFORT EN CHALOSSE	2317312	Restructuration des bâtiments A et B (suite)	600 000 €		600 000 €
MORCENX	2317312	Engagement de la reconstruction générale (1ère tranche de la 1ère phase)	40 000 €	1 210 000 €	1 250 000 €
MUGRON	2317312	Cours et clôtures	50 000 €		50 000 €
PARENTIS	2317312	Couvertures externat		100 000 €	100 000 €
PEYREHORADE	2317312	Création de 2 classes supplémentaires (suite) et reconstruction de l'administration	250 000 €		250 000 €
POUILLON	2317312	Restructuration des bâtiments B et C (suite) + vie scolaire	250 000 €	150 000 €	400 000 €
RION DES LANDES	2317312	Extension des vestiaires EPS	200 000 €	200 000 €	400 000 €
ROQUEFORT	2317312	Restructuration du bâtiment enseignement	400 000 €		400 000 €
SAINT MARTIN DE SEIGNANX	2317312	Restructuration de l'administration		100 000 €	100 000 €
SAINT PAUL LES DAX	2317312	Mise en conformité sanitaire de la demi-pension	1 300 000 €		1 300 000 €
SAINT PIERRE DU MONT	2317312	Mise en conformité sanitaire de la demi-pension (1ère tranche)	600 000 €		600 000 €
SAINT SEVER	2317312	Restructuration des niveaux 1 et 2 du bâtiment C	300 000 €		300 000 €
SAINT VINCENT DE TYROSSE	2317312	Vie scolaire	300 000 €		300 000 €
SOUSTONS	2317312	Restructuration des coursives, couvertures et travaux divers	50 000 €	100 000 €	150 000 €
TARNOS	2317312	Restructuration des niveaux 1 et 2 de l'externat (1ère tranche)	750 000 €		750 000 €
TARTAS	2317312	Etudes pour la création d'un pôle sciences	50 000 €		50 000 €
<b>Sous-Total</b>			<b>9 080 000 €</b>	<b>2 750 000 €</b>	<b>11 830 000 €</b>

Établissement	Article	Programme	Projet	Additif	Proposition totale
Prestation de service	2033	Frais d'insertion -- Tirage dossiers de consultations d'entreprises	30 000 €		30 000 €
Mobilier	21841	Sous-Total	30 000 €	0 €	30 000 €
Études	2031		270 000 €	100 000 €	370 000 €
		Sous-Total	150 000 €		150 000 €
		Sous-Total	420 000 €	100 000 €	520 000 €
<b>Hors programme</b>					
Cités scolaires	20412		320 000 €		320 000 €
		Sous-Total	320 000 €	0 €	320 000 €
<b>Programme 203</b>					
BISCARROSSE	231312	Frais de concours et d'études pour la construction d'un nouveau collège	150 000 €	150 000 €	300 000 €
		Sous-Total	150 000 €	150 000 €	300 000 €
		<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>13 000 000 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
Chapitre 011					
Entretien locaux	61522		310 000 €		310 000 €
Location	6231		205 000 €		205 000 €
		<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>	<b>515 000 €</b>	<b>0 €</b>	<b>515 000 €</b>
		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 515 000 €</b>	<b>3 000 000 €</b>	<b>13 515 000 €</b>